

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 7

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU LYCÉE GERGOVIE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 7
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU LYCÉE GERGOVIE

Rapporteur : M. le Maire

En vertu des dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes », il convient de désigner les représentants de la Ville auprès de certains établissements et organismes.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote à scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Suite à l'ouverture du nouveau lycée des métiers Gergovie, sis 1 rue Michel FOUCAULT à Clermont-Ferrand en septembre 2022, issu de la fusion des lycées Marie CURIE et Camille CLAUDEL, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du conseil d'administration du lycée Gergovie, pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand.

De ce fait, les représentations au sein des conseils d'administration du lycée Marie Curie, à savoir Anne-Laure STANISLAS et Nicaise JOSEPH et du lycée Camille CLAUDEL, à savoir Wendy LAFAYE et Frédéric PILAUD, votées par délibération en date du 16 juillet 2020 sont devenues caduques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret
- de désigner Madame Anne-Laure STANISLAS en qualité de membre titulaire et Madame Wendy LAFAYE en qualité de membre suppléant, pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'Administration du lycée Gergovie

TOTAL VOTANTS :	52	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	2 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	48	=	Pour : 48	+	Contre : 0		
Abstention :	4						

Ne prennent pas part au vote de la question n°7 : Anne-Laure STANISLAS et Wendy LAFAYE.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,



Olivier BIANCHI